

**Evelyne HENAULT**  
**26, rue Vasco de Gama**  
**75015 PARIS**

54200

**APPORTS EFFECTUES PAR LA**  
**SOCIETE FIDECO SA**  
**A LA**  
**SOCIETE ERNST & YOUNG AUDIT**

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

EH/MD

Paris le, 21 septembre 2000

**ERNST & YOUNG AUDIT**  
Siège social :4, rue Auber  
75009 PARIS

**FIDECO S.A.**  
Siège social :24/26, rue Dublineau  
37000 TOURS

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2000**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

En application des dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966  
sur les sociétés commerciales

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Ordonnance du 19 juin 2000 de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS je vous présente mon rapport de Commissaire aux apports sur les apports effectués à titre de fusion par la société Fiduciaire d'expertise comptable de l'Ouest ( **FIDECO** ) à la société **ERNST & YOUNG AUDIT**

#### **1 - DESCRIPTION DE L'OPÉRATION**

##### **11) Caractéristiques des sociétés concernées**

###### **111) Caractéristiques de la Société absorbante**

La société **ERNST & YOUNG AUDIT** est une société anonyme. Elle est actuellement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 344 366 315.

Son exercice social commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

Son siège est fixé à : PARIS 4, rue Auber 75009

Son capital social s'élève actuellement à 13 028 875 F. et est divisé en 104231 actions de 125 F. chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. La société n'a créé ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni valeurs mobilières composées. Elle détient la totalité des actions de la société absorbée.

Elle a pour objet le commissariat aux comptes, l'audit et l'expertise comptable.

Sa durée qui a débutée le 15 mars 1989 prendra fin le 24 mai 2088.

###### **112) Caractéristiques de la société absorbée**

La société **FIDECO** est une société anonyme. Elle est actuellement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro B 309 319 234.

Son siège social est fixé à : TOURS, 24 26, rue Dublineau 37000 TOURS.

Son capital social, qui s'élève actuellement à 250 000 F, est divisé en 2 500 actions de 100 F chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a créé ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni valeurs mobilières composées.

Elle a pour objet l'expertise comptable et l'audit.

Elle a été constituée le 1er février 1977 et prendra fin le 2 février 2037. Son exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

## **12) Liens entre les sociétés**

En capital :

La société **FIDECO** est entièrement détenue par **ERNST & YOUNG AUDIT**.

Administrateurs et dirigeants communs :

Aucun dirigeant n'est commun aux deux sociétés.

## **13) But de l'opération de fusion**

Le champs d'activité des deux sociétés est identique : commissariat aux comptes, expertise comptable et audit.

Dans ce contexte, des priorités de simplification des structures juridiques, de souplesse et d'efficacité dans l'action opérationnelle, d'allègement des coûts de fonctionnement, conduisent à une redistribution de l'organigramme juridique du groupe, qui implique la fusion des deux sociétés **FIDECO** et **ERNST & YOUNG AUDIT**.

## **14) Modalités de la fusion et rémunération des apports**

Le projet de fusion est relatif à l'absorption par la société **ERNST & YOUNG AUDIT** de la société **FIDECO**.

En rémunération de l'apport à titre de fusion de l'intégralité du patrimoine de la société **FIDECO** à la société **ERNST & YOUNG AUDIT**, cette dernière enregistrerait une prime de fusion de 79 951 F.

En effet, possédant préalablement à la fusion la totalité des actions de **FIDECO**, **ERNST & YOUNG AUDIT** ne procédera à aucune augmentation de capital.

S'agissant d'une restructuration interne, l'évaluation proposée de l'apport de la société **FIDECO**, absorbée, a été établie sur la base des valeurs nettes comptables figurant dans la situation au 31 décembre 1999, à l'exception du fonds de commerce, qui a été réévalué..

La description de l'apport de la société **FIDECO** figure dans la convention de fusion :

## 2 - APPRECIATION DE L'ÉVALUATION ET DE LA RÉMUNÉRATION DES APPORTS

En vue de l'évaluation des sociétés en présence et de la détermination d'une parité d'échange entre leurs actions, les organes de direction des sociétés **FIDECO** et **ERNST & YOUNG AUDIT** ont procédé à l'estimation de ces sociétés à la date du 1er janvier 2000.

Les comptes du dernier exercice clos des sociétés **FIDECO** et **ERNST & YOUNG AUDIT** au 31 décembre 1999 ont été arrêtés par les organes compétents, certifiés sans réserves par leurs commissaires aux comptes respectifs et approuvés par leur assemblée générale respective.

### 2.1 Actifs immobilisés :

#### Éléments incorporels

L'activité de la société **FIDECO** consiste dans le commissariat aux comptes, l'expertise comptable et l'audit.

Le fonds commercial figure au bilan pour 659 000 F.

Cette valeur provient du rachat de deux clientèles, en 1977/78 pour 225 000 F et en 1980/81 pour 434 000 F.

Il est évalué dans le traité d'apport à 10 500 000 F

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 350 310 F  
amorties à hauteur de <1 541 909 F>

Les immobilisations financières sont constituées  
d'autres titres immobilisés pour 15 750 F  
amortis pour <12 000 F>  
de prêts pour 126 734 F  
et de dépôts et cautions pour 1 262 020 F

### 2.2 Actif circulant :

L'actif circulant est composé d'en cours pour 805 783 F

Il s'agit de travaux exécutés non encore facturés.

d'avances sur commandes pour 43 314 F

créances clients pour 9 468 640 F

provisionnées à hauteur de <961 722 F>

d'autres créances pour 1 699 997 F

des sommes disponibles en banque, soit 3 034 F

et de charges constatées d'avance pour 294 845 F

ACTIF TOTAL APPORTE

24 054 797 F

### 2.3 Désignation et estimation du passif de la société FIDECO:

Le passif existant au 31 décembre 1999 chez FIDECO et que la société **ERNST & YOUNG AUDIT** accepte de reprendre et d'acquitter pour le compte de la société **FIDECO** est décrit ci-après :

<u>Dettes auprès des établissements de crédit pour</u>		960 304 F
<u>Dettes financières :</u>		3 836 917 F
Compte courant <b>ERNST &amp; YOUNG AUDIT</b>	3 816 917 F	
Dépôts et cautionnements reçus	20 000F	
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés :</u>		3 660 170 F
<u>Dettes fiscales et sociales :</u>		3 460 846 F
<u>Produits constatés d'avance</u>		961 609 F
 PASSIF TOTAL PRIS EN CHARGE		 <u>12 879 846 F</u> <u>=====</u>

### 2.4 Détermination de l'actif net apporté par la société FIDECO au 31 décembre 1999 :

L'actif réévalué apporté par société <b>FIDECO</b> tel qu'il existe au 31 décembre 1999 s'élève à		24 054 797 F
Le passif pris en charge est de		12 879 846 F
L'actif net apporté par la société <b>FIDECO</b> à la société <b>ERNST &amp; YOUNG AUDIT</b> représente une valeur de F		<u>11 174 951 F</u> <u>=====</u>

### 2.5 Engagements hors bilan :

Au 31 décembre 1999, la société n'a pas d'engagements hors bilan.

## 3 - VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES ET OBSERVATIONS

Mes contrôles, afin de vérifier que le montant de l'actif net apporté par la société **FIDECO** est au moins égal au montant de la prime de fusion chez **ERNST & YOUNG AUDIT** après **annulation de ses titres FIDECO**, ont porté sur la situation arrêtée au 31 décembre 1999.

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

J'ai obtenu, auprès de la société **FIDECO**, communication d'un certain nombre de documents utiles à l'accomplissement de ma mission et j'ai pu, ainsi, procéder à toutes les vérifications que j'ai estimées nécessaires.

Afin de me forger une opinion sur la situation arrêtée au 31 décembre 1999 ayant servi de base à la détermination de l'actif net apporté, j'ai procédé à l'examen des travaux du commissaire aux comptes de cette société se rapportant à la certification des comptes annuels au 31 décembre 1999 et me suis fait communiquer ses constatations, ses conclusions ainsi que ses rapports généraux et spéciaux.

Par ailleurs, je me suis assurée que la situation au 31 décembre 1999 reflétait bien la réalité.

L'évaluation du fonds de commerce paraît raisonnable : **FIDECO** réalise 2/3 environ de son chiffre d'affaires en Commissariat aux comptes, et 1/3 en expertise comptable. Son chiffre d'affaires s'élevant à 18 641 638 F en 1999, les coefficients de réévaluation sont inférieurs aux usages actuels, et l'estimation paraît prudente.

Afin de m'assurer du maintien des valeurs retenues pendant la période de rétroactivité, c'est-à-dire du 1er janvier au 30 septembre 2000, je me suis fait confirmer par les dirigeants de la société l'absence, depuis le début de l'exercice 2000, d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause le montant de l'actif net apporté.

En rémunération de l'apport net de la société **FIDECO** évalué 11 174 951 F, la société absorbante **ERNST & YOUNG AUDIT**, qui possède 100 % des titres pour 11 095 000 F procédera à l'inscription d'une prime de fusion de 79 951 F.

#### **4 - CONCLUSION**

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total net s'élève à 11 174 951 F.

Compte tenu de l'actionnariat identique, j'estime que le montant de l'actif net apporté par la société absorbée **FIDECO** est au moins égal au montant de la prime de fusion chez **ERNST & YOUNG AUDIT**.

Fait à Paris, le 21 septembre 2000

Le Commissaire aux apports



Evelyne HÉNAULT